

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | Mme Eliane GRANET |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | M. Thierry TISSERAND |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Isabelle GROUIEC |
| M. Gilles BERGAMI | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| Mme Julie MONTBRIZON | Mr Cédric DAUDUIT |
| M. Daniel PEYNON | Mme Patricia LACHAMP |
| Mme Annick FORESTIER | Mr Florent MONEYRON |
| Mme Marie-France MARMY | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mr Christian BOURNAT | M. Jean-Louis DERBIAS |
| Mr Guillaume FRICKER | Mme Michelle CIERGE |
| Mme Sylvie ROCHE | Mr Bernard FRASIAK |
| M. Romain FERRIER | M. Yannick DUPOUE |
| Mme Anne-Marie OLIVON | Mme Laurence GONINET |

Suppléants présents : *Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – pacte territorial france renov' – régularisation subvention aux privés -
abondement de la cceda

HABITAT – PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV’ – REGULARISATION SUBVENTION AUX PRIVES - ABONDEMENT DE LA CCEDA

- VU le code de l’urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération n°11 du 25/11/2024 d’adhésion au PACTE Territorial ;
- CONSIDERANT la signature de la convention PACTE ;
- VU la délibération n°24 du 01/04/2025 instaurant la participation financière au dispositif ;
- VU la demande de subvention pour un dossier autonomie ;
- CONSIDERANT que le dossier autonomie a fait l’objet d’un oubli de transmission suite à la restructuration du service du Département,
- CONSIDERANT que la personne a besoin de la subvention afin de boucler son plan financement,
- CONSIDERANT qu’exceptionnellement, il vous est proposé de valider une subvention pour un dossier dont les travaux sont déjà réalisés.

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l’Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d’adaptation à l’autonomie afin de réduire le reste à charge.

Dans ce cadre du volet autonomie, il vous est proposé d’approuver l’attribution d’une prime de 5% du montant des travaux pour le dossier suivant :

| Prénom | N° Dossier | commune | numéro dossier Anah | Montant des travaux | Montant subvention Anah | montant sub CCEDA | Montant total de subventions | Part de sub | date courrier de notification Anah | montant sub CCEDA |
|-----------|----------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------------|
| Gerogette | HM-SJH-2025-07 | Saint-Jean-d’Heurs | 063019570 | 8 915,21 € | 4 458,00 € | 446 € | 4 903,76 € | 55% | 01/02/2025 | 5% |

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- de l’autoriser à notifier l’attribution au dossier figurant ci-dessus
- à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l’habitat de l’Anah).

AR Prefecture

063-246301097-20250923-20250923_23B-DE
Reçu le 25/09/2025

CCEDA
CC 23.09.2025
(23)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

